

ETAT-CIVIL2^{ème} trimestre 2005**MARIAGES:**COLLE, Philippe, François, Serge et
VIGNET, Létitia, Rolande.

Le 28 Mai 2005

REMUE, Alain, Edmond, Alphonse et
BONNET, Roselyne, Christiane

Le 25 Juin 2005

NAISSANCES:

HAENTJENS Alex, Georges, Mickaël.

6 rue de Flandres le 29/03/05

GRZESIK Léo.

100 rue de Flandres le 04/04/05

SERVIGET Laura, Bernadette, Colette.

47 rue de Flandres le 08/06/05

Association Paroissiale3^{ème} trimestre 2005 dans le secteur
Messes tous les dimanches à 10 h 30
à Ressons-sur-Matz.

Dates	Samedi 18 h 30	Dimanche 9 h 30
02/03 Juillet	Cuvilly	
09/10 Juillet	Boulogne la grasse	
16/17 Juillet	Orvillers/Sorel	
23/24 Juillet	Giraumont	
30 /31 Juillet	Marqueglise	
06//07 Août	Antheuil-Portes	
13/14 Août	Maroeuil la Motte	
20/21 Août	Biermont	
27/28 Août	Monchy-Humières	
03/04 Septembre	Vignemont	Margny/Matz
10/11 Septembre	Neufvy/Aronde	Boulogne la grasse
17/18 Septembre	Coudun	Conchy-les-Pots
24/25 Septembre	Ricquebourg	Cuvilly

MEMENTO**Horaires de la Mairie :**

mardi de 14 à 18 heures

jeudi de 14 à 18 heures

samedi de 10 à 12 heures

Horaires de la Poste :**Fermée le Lundi**Du mardi au Vendredi de 14^H 15 à 16^H 15.Samedi : de 9^H 30 à 11^H 30,**Répertoire téléphonique :**

La Mairie :	03.44.85.01.24
L'École :	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons :	03.44.42.50.63
La Poste :	03.44.85.01.28
Ambulance-Taxi :	03.44.85.08.04
Médecins :	03.44.85.01.11
Pharmacie :	03.44.85.07.82

Les pompiers :

FOYART J. : 06.88.18.92.64

PUILLE J-P : 03.44.85.06.88

TASSART J. : 03.44.85.07.27

Ramassage des ordures ménagères :

Tous les mercredis

Horaires de la bibliothèque intercommunale :

(Place de la Gare à Boulogne la Grasse)

mercredi de 14 à 16 heures

samedi de 15 à 17 heures

Bulletin municipal tiré en 250 exemplaires.**Comité de lecture :**

Dominique BENARD

Patrick KUSZPA

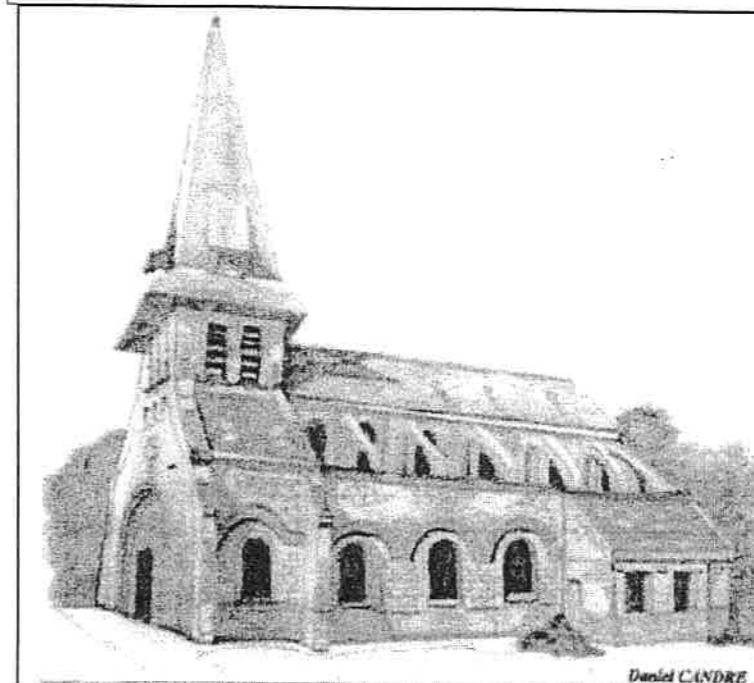
Yves LEMAIRE

Jean Marc MORISOT

Mise en page :

Gilbert HARANG

Dominique BENARD

Responsable de la publication : Yves LEMAIRELe Comité de Lecture se réserve le droit de remanier
tout article dans le but de garantir une bonne compréhension.Toute information antérieure à la date de l'actuel
Conchylien pourra être refusée par manque de place.Envoyez vos écrits à la mairie avant le 15 Septembre
2005 pour qu'ils paraissent dans le numéro 49**Le Conchylien****juin 2005****Bulletin Municipal du 30 juin 2005****Sommaire**

Lettre du Maire	1
Recensement militaire	1
Info Comité des fêtes	2 et 3
Journées du patrimoine	4
Association Parents d'Élèves	4
Info Société de Chasse	4
Info divers	5
14 Juillet 2005 APG AFN	5
Sens civique	5
Règlement Plan d'eau	6
Communiqué Presse	6
Info Football Conchy/Boulogne	7
Réunion du C.M. du 24/04/05	8
Réunion du C.M. du 27/05/05	9
Réunion du C.M. du 17/06/05	10
Histoire de l'église	11
État Civil	12
Association Paroissiale	12
Memento :	12
Bibliothèque intercommunale	12

Recensement militaire

Pour le recensement militaire de la 2^{ème} période de l'année 2005 (Avril à Juin), devront se présenter en mairie à partir du 1^{er} Juillet 2005, les Françaises et les Français nés en Octobre, Novembre, Décembre 1989.

A cette époque de l'année il est nécessaire de rappeler à chacun de respecter les autres et de respecter le bien d'autrui.

Le conseil municipal soucieux de préserver la Marlière a adopté un règlement des plans d'eau destiné aussi à informer sur les dangers que peuvent représenter ces lieux pour des enfants livrés à eux-mêmes.

Voire Texte page 4

La SNCF me demande aussi de rappeler les risques énormes que représente le TGV pour toute personne qui franchirait les clôtures

L'appel d'offres pour la deuxième tranche de renforcement du réseau d'eau potable vient d'être lancé, les travaux devraient commencer en septembre.

Cet automne vous pourrez donner votre avis sur le périmètre de l'assainissement au cours de l'enquête publique sur le zonage.

Cet automne aura lieu également un événement important avec la transformation du bureau de poste en relais poste, qui sera transféré à la boulangerie de M et Mme BACLET. C'est une page importante qui se tourne mais avec les réductions d'horaire et les fermetures intempestives l'activité du bureau s'est considérablement réduite ces dernières années et le maintien du bureau ne pourrait se faire qu'au prix d'une importante réduction d'horaire.

Le conseil municipal a donc décidé en accord avec monsieur le Sous-Préfet de Compiègne d'accepter la proposition de la direction de la poste.

Yves LEMAIRE.

Infos Comité

Samedi 21 Mai : 48 enfants âgés de 4 à 15 ans ont participé avec talent au concours de dessin intercommunal sur les thèmes : « Jules Verne » et « Bécassine ».

Ils seront tous récompensés le 14 juillet après-midi. Merci encore à eux de leur présence et du sérieux.

Dimanche 22 Mai : Nous avons eu le plaisir d'accueillir le « Tremplin Jeunes Talents » organisé par la Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES.

Excellente prestation : chants et chorégraphies des 38 jeunes âgés de 9 à 20 ans, devant un jury spécialisé. Les 150 spectateurs présents ont été ravis du spectacle. La finale aura lieu le Dimanche 23 Octobre à RESSONS-SUR-MATZ.



Samedi 25 Juin « Feux Saint Jean » : Cette année encore succès de la journée détente. Le beau temps présent a contribué à la réussite des concours proposés l'après midi.

Quelques résultats :

Concours de Pétanque : « Challenge P. RIDOUX » dirigé par B. WEPPE :

32 doublettes se sont affrontées dans une bonne ambiance.

Vainqueur Doublette : Greg et Dominique de TRICOT

Concours de Tir dirigé par Mme M. RAMOND :

Vainqueur Enfants : Alexis BELLEGUIC
Vainqueur Femme : Maryse RAMOND
Vainqueur Homme : Francis JAVANAUD

Concours de Fléchette dirigé par Mme F. ROUX :

Vainqueur Enfants : Thomas ROUX
Vainqueur Femme : Doriane KUROWSKI
Vainqueur Homme : Stéphane ROUX

Je remercie M. le MAIRE pour le don des coupes et M. SANGUINETTE pour les lots du CONSEIL GENERAL, ainsi que tous les participants des différents concours pour le fair-play.

Cette journée est le résultat de la participation active des différents bénévoles (ils ou elles se reconnaîtront). Merci également au CPI pour la confection et la sécurisation du traditionnel Feu. La soirée qui a suivie a été elle aussi un succès avec les 165 réservations en salle. Excellent repas animé par l'orchestre « Véronique et Patrick ». Satisfaction également avec la présence de nouvelles familles qui sont venues grossir le rang des fidèles.

Suite page 3

Vous avez tous reçu en avril 2005 le journal à l'Écoute et vous avez certainement lu l'article de M. DREUE sur l'église de notre village. Avec son autorisation nous le reproduisons dans nos colonnes (Nous le remercions)

CONCHY-LES-POTS

C'est à la fin du XII^{ème} s, (1187) qu'apparaît dans les chartes le nom de ce village "Conciacum", nom qui lui vient du vieux picard "la cauchy" ou "la conchy" qui désignait un chemin fait de chaux pilée et damée.

L'originalité de l'église actuelle tient du fait qu'elle est constituée en particulier des vitraux du XVI^{ème} s. de l'ancienne église Saint-Nicaise de la paroisse aujourd'hui disparue. En effet ce n'est qu'en 1793 que furent réunies en une seule commune les Paroisses du Plessier-Saint-Nicaise et de Conchy-la-Poterie qui durant une dizaine d'années se nomma Conchy-Saint-Nicaise avant de devenir définitivement Conchy-les-Pots. Une autre originalité est qu'ici sur une pièce de terre nommée "des trois évêques*" se faisait la jonction sous l'ancien régime de trois diocèses: l'ancienne paroisse du Plessier-Saint-Nicaise relevant du diocèse de Noyon, celle de Conchy de Beauvais et celle contiguë de Boulogne de celui d'Amiens.

* (Les dimes à trois) d'après les cadastres.

L'ancienne église Saint-Nicaise

Détruite lors de la bataille du Matz en 1918, c'était une construction composée de deux parties de dates différentes: une nef basse datable du XII^{ème} s. et un chœur de style gothique tardif possédant de magnifique vitraux du XVI^{ème} s. classés aux monuments historiques et faisant aujourd'hui la richesse de l'église Notre Dame de Conchy-les-Pots.

L'ancienneté de cette église est attestée par une déclaration de dîme faite en 1144 aux Templiers qui possédaient une ferme fortifiée du Pont des Templiers au lieu-dit le "Pont Létrier". Au dessus du porche était placée une statue en bois polychrome paraissant être du XVII^{ème} s représentant Nicaise, dixième évêque de Reims décapité au V^{ème} s. par des Vandales ou des Huns et présentant sa tête aux fidèles. Cette statue est de nos jours dans le chœur de l'église Notre-Dame de Conchy.

L'actuelle église Notre-Dame de Conchy.

On ne connaît pas la date d'édification de la première église. Celle qui fut détruite lors de la bataille du Matz datait de la fin du XVI^{ème} s. . La nef était un grand édifice de briques et le chœur en maçonnerie d'appareil.

Au-dessus de la porte dans un évasement se trouvait une statue polychrome de la Vierge que l'on peut voir de nos jours dans le chœur en vis-à-vis de celle de Saint-Nicaise.

Rebâti dans les années 1925 l'édifice actuel est vaste et clair doté de deux chapelles formant transepts et d'un déambulatoire ceinturant le chœur.

Deux grands tableaux (1.50m x 1.40m) ornent le fond occidental de l'église. Ils représentent l'un la mise en croix et l'autre la descente de croix avec la mère de Jésus et de Marie-Madeleine recevant le corp du Christ. Ils sont signés E. Keller et portent respectivement les dates de 1919 et 1920.

Les Vitraux

Exécutés au XVI^{ème} s. et restaurés de 1868 à 1870, ces vitraux ornent les trois fenêtres hautes du chœur ainsi que la fenêtre basse derrière celui-ci. Le vitrail central a pour thème la crucifixion. On remarque notamment au pied de la croix Marie-Madeleine par son pot de parfums, à droite du Christ un chevalier lui perçant de sa lance le flan droit. Il s'agit du donateur de ce vitrail: Louis de Soyécourt, seigneur de Tilloloy, Conchy du Plessier-Saint-Nicaise etc. capitaine de deux compagnies de l'armée de François 1^{er}. Le vitrail de droite représente l'arbre de jesse. Ce vitrail témoigne de l'art du XVI^{ème} s., est l'un parmi la dizaine de cette période encore existant et visible en France. Le vitrail de gauche dénommé " Le Précurseur ", il décrit la vie de saint Jean-Baptiste. Une partie de ce vitrail est assez énigmatique. Il pourrait s'avérer qu'il s'agit de la destruction à Sébaste en 362 par l'empereur romain Julien l'Apostat des reliques de Jean-Baptiste. Celui dont l'évangéliste Jean rapporte les paroles lors du baptême du Christ: "J'ai vu l'esprit tel une colombe descendre du ciel et demeurer sur lui." (Jean 1,32)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Cinq, le 17 juin à Vingt heures Trente Minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, Maire.

Étaient présents : Y. LEMAIRE - E. BEAUCAMPS - J.P. PUILLE - Y. DEWIDHEM - M. BAILLON - P. KUSZPA - J. GEORGE - G. CLEUET - J. GRELIN - M.C. PINSSON,

Représenté : P. QUILLET par M Y. LEMAIRE

Absents : G. MAROUZE - J. HARLAY - O. MASSOULLE

Mme M.C. PINSSON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal précédent et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

1 - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU EN EAU POTABLE
(2^{ème} TRANCHE)

Monsieur le Maire fait un rappel sur les montants engagés au budget de l'eau, pour la 1^{ère} tranche de travaux :

à savoir : le montant total des travaux était de :	175.496,26 €
Financé par une subvention égale à :	70.198,50 €
Le reste par un emprunt et les fonds propres de la commune :	105.297,26 €

Monsieur le Maire indique aux membres présents, qu'il conviendrait de réaliser la deuxième tranche des travaux de renforcement du réseau en eau potable et qu'il est nécessaire de procéder à la dévolution.

Il indique que l'opération d'un montant estimé supérieur à 200.000 € HT fera l'objet d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après délibération :

Décide de procéder à la dévolution, par appel d'offres ouvert, des travaux de 2^{ème} tranche du réseau en eau potable

Approuve le dossier de consultation des Entreprises établi par le Maître d'œuvre.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, en particulier ceux visés à l'article 118 du code des marchés publics.

Suite de la page 2

A VENIRFête Nationale :13 Juillet en soirée : à partir de 22 heures

Bal Disco gratuit sécurisé avec CREANIM

Retraite au Flambeau : (départ et retour salle polyvalente)

Remise du diplôme de la Fédération National des Comité des fêtes au Comité des Fêtes de CONCHY -LES-POTS par Monsieur le MAIRE.

Grand feu d'artifice

14 Juillet après-midi : 15 h

Cérémonie au Monument aux Morts suivi du vin d'honneur

Remise des prix aux participants concours dessin

Jeux offerts aux enfants du village

Fête Communale les 30 et 31 Juillet et 1er Août :

10 attractions foraines annoncées

30 Juillet : dès 21 heures, ouverture de la Fête foraine et du **Bal Disco gratuit sécurisé** avec CREANIM

31 Juillet : de 6 h à 19 h : **15^{ème} édition de la brocante** :

A ce sujet, **maintien de la gratuité pour les Conchyliens** avec inscriptions obligatoires le samedi 25 Juillet de 9 h à 12 h à la salle polyvalente.

A 17 h : concert dansant avec « L'accordéon Club Noyonnais » (14 musiciens) : **gratuit** à la salle polyvalente.

Durant cette longue journée, la restauration et la buvette seront assurées par le Comité des Fêtes. Nous vous attendons nombreux !!!

1er Août après-midi : Rebond de la fête foraine avec les traditionnels **tours de manèges offerts par la municipalité aux enfants du village**, avec distribution de friandises.

A l'issue de ces manifestations :

V A C A N C E S

Au plaisir de se retrouver à la rentrée.

Pour le Comité.

Le Président : Jean GRELIN

JOURNÉES DU PATRIMOINE 17/18 SEPTEMBRE 2005.

L'Église Notre-Dame de CONCHY-LES-POTS sera ouverte le samedi de 15 h. à 18 h.

Le Dimanche matin, Messe à 9 h. 30 puis visite jusqu'à 12 h., Après-midi visite de 15 h. à 18 h. 00.

Venez découvrir les vitraux du XVI^{ème} s. reproduit ci-contre, les statues, le magnifique chemin de croix etc., l'

ensemble de cette église éclairé par des vitraux collatéraux représentant des saints ou des scènes bibliques dont l'histoire vous sera narrée.

Venez découvrir l'histoire du patrimoine de notre village!

ENTREE GRATUITE

Lucette HARANG

ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES

L'A.P.E remercie les Conchyliens venus lors de notre kermesse de fin d'année le 4 juin dernier.

Il est regrettable que le soleil n'était pas de la partie, mais les enfants présents se sont tout de même bien amusés

Merci également à tous les bénévoles.

Pour l'Association.
La Présidente
Maryse RAMOND

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CONCHY-LES-POTS

Lors de son Assemblée Générale qui s'est tenue le 1er Avril 2005 à la salle polyvalente, Le bureau a été renouvelé, ont été élus

Président : Martine FOULLOY
Vice Président: Didier PAYEN
Trésorier : Éric BEAUCAMPS
Secrétaire: Jean MONTEIL
Administrateurs : Willy QUILLET, Francis BIZET, Francis JAVANAUD.

En remerciements pour ses années passées à la Présidence de la société, Pierre PAYEN a été nommé Président d'honneur.

Les fonctions de Garde-Chasse sont assurées par M. Jean-Philippe PUILLE.

Martine FOULLOY.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil cinq, le 27 Mai à 20 heures 30 , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, Maire.

Étaient présents : Y. LEMAIRE – E. BEAUCAMPS — J.P. PUILLE —Y. DEWIDHEM – P KUSPA—M. BAILLON - G.CLEUET - J. GRELIN – G .MAROUZE, Mmes O MASSOULLE - M.C. PINSSON — J.HARLAY

Absent: - J. GEORGE

Représenté: P. QUILLET par (M. Yves Lemaire)

Secrétaire de séance : PINSSON Marie-Christine

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

1 – Décharge du Bois des Loges

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice contre la société VALNOR, et , décide de retenir Maître François-Régis BOULLOCHE (avocat au conseil) pour représenter la commune devant le Conseil d' État, afin de défendre l'intérêt de la commune et de ses habitants contre l'implantation d'un centre de stockage de déchets au bois des loges.

2- Enquête Publique « société Foods Europe SAS »

Le conseil municipal demande que les délais d'enfouissement, et le cahier d'épandage soient strictement respectés par la société afin d'éviter les nuisances.

3- Assainissement

Monsieur le Maire présente le dossier de la société G2C environnement concernant le plan de zonage d'assainissement de la commune, le conseil municipal après délibération, adopte la carte de zonage.

4-Travaux Mairie

Les entreprises : DOMALAIN (peinture), MACIP (menuiserie divers) , PROUILLET (Électricité) ont été retenus par le conseil municipal pour la rénovation de la Mairie.

5- Restauration des vitraux de l'Église

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il serait nécessaire de restaurer les vitraux de l'église, le conseil municipal autorise le Maire à faire les démarches auprès du conseil général, afin que les travaux soient subventionnés à 50 %.

Questions diverses :

Afin de protéger le site, Monsieur le Maire en accord avec les conseillers, décide de mettre en place un règlement pour l'occupation des plans d'eau (Marlière et Crainière)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil cinq, le 29 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, Maire.

Étaient présents : Ms -Y. LEMAIRE – E. BEAUCAMPS – J.P. PUILLE - M.BAILLON – J.GEORGE - P.QUILLET - Y. DEWIDHEM - G.CLEUET - Mmes J. HARLAY - O.MASSOULLE - M.C. PINSSON

Absents: G.MAROUZE– P..KUSZPA

Représenté: M. J.GRELIN (par M.LEMAIRE YVES)

Secrétaire de séance : MARIE-CHRISTINE PINSSON

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal précédent et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

1 – Présentation du dossier éolien

Les sociétés « JUWI et ENERSYS ECOVEST » sont intervenues lors de la réunion de conseil pour nous présenter le projet des éoliennes sur le territoire de la commune de CONCHY -LES-POTS .

Le conseil municipal après délibération, vote à l'unanimité en faveur de la société « ENERSYS ECOVEST ».

2 – Remboursement de sinistre (tempête)

Monsieur le Maire informe le conseil, que l'assurance (SMACL) nous a remis un chèque d'un montant de 1250.54 € pour le remboursement du sinistre occasionné par la tempête du 17 décembre 2004. le Conseil accepte le chèque.

3- Référendum du 29 mai 2005

8 h/10 h : J.HARLAY

8 h/11 h : J.GRELIN – O.MASSOULLE

10 h/14 h : G.CLEUET

11 h/14 h : P.KUSZPA – J.P.PUILLE

14 h/17 h : Y DEWIDHEM – G.MAROUZÉ – M.BAILLON

17 h/20 h : M.C. PINSSON – E.BEAUCAMPS ET Y.LEMAIRE

4- Travaux Bureau de Poste

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis de différentes entreprises pour le remplacement d'une fenêtre et d'une porte au logement du bureau de poste, après délibération le conseil retient l'offre de l'entreprise B.F POSE dont le montant du devis s'élève à 2868 €.

Séance levée à 23 h 00.

1 / Distribution du Journal « Au Pays des Sources »

Le prochain journal du Pays des Sources sera distribué dans la courant de la semaine n° 26.

POUR INFORMATION :

☒ *Pour les boîtes aux lettres portant un macaron « pas de publicité », ne seront pas destinataires de la revue*

2 / Installation d'un nouveau délégué médiateur de la république à Compiègne.

M Michel Delecroix a été désigné comme second délégué du département. Celui-ci, tiendra une permanence dans les locaux de la sous-préfecture de Compiègne le lundi tous les 15 jours, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 à partir du 20 juin prochain (les rendez-vous devront être pris au standard de la sous-préfecture au 03.44.38.28.18.)

Sécheresse

Le 24 mars le Préfet de l' Oise a pris un arrêté afin de limiter la consommation d' eau .

L article 2 s'adresse aux particuliers.

Il est fait appel au civisme de chacun pour réduire sa consommation d'eau et tout gaspillage en prenant toutes disposition relatives à la vie courante

L'arrosage des pelouses implantées depuis plus d'un an est interdit.

Plan canicule

Les personnes ou les familles des personnes sensibles (plus de 65 ans ou handicapées vivant isolées) doivent se faire connaître en Mairie de manière à mettre en place une surveillance en période de canicule.

RAPPEL AMÉLIORATION DE L' HABITAT

PERMANENCE ITINERANTE DU CAL –PACT
Le vendredi 26 août 2005 de 10 h 30 à 12 h à la mairie de Boulogne la Grasse

Ou CAL PACT habitat développement
3 place Saint-Antoine
60200 Compiègne

14 JUILLET 2005

L'Association des A.P.G. de 39/45— A.F.N.tiens à remercier tous les participants à leur repas du 8 Mai 2005 et vous invite à venir participer a la cérémonie du souvenir qui aura lieu au Monument aux Morts à 15.00 h.

Cette cérémonie sera suivie d'une remise de prix aux participants du concours de dessin , de jeux offerts aux enfants du village et d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

SENS CIVIQUE

Ces derniers mois le ramassage des encombrants à posé quelques problèmes et le village qui se transforme en décharge durant une semaine ce n'est pas acceptable

Vérifier la date de ramassage en cas de doute appeler la C.C.P.S au 0344431980 ou la Mairie. 0344850124

Utiliser le plus possible la déchetterie de Lassigny celle de Ressons devrait ouvrir en fin d'année

Comptant sur le civisme de tous, nous n'avons pas institué de règlement particulier pour le bruit, mais le bon sens voudrait que la mise en œuvre des tondeuses tronçonneuses etc.....se fassent dans le respect du repos d'autrui

**REGLEMENT APPLIQUÉ AUX PLANS D'EAU
DE LA COMMUNE DE CONCHY-LES-POTS**

Article 1 : Le stationnement doit se faire de préférence sur la partie empierrée, la circulation des véhicules sur la pelouse est interdite.

Article 2 : L'accès à la Marlière est autorisé aux promeneurs qui devront respecter le calme et la propreté du site; les chiens devront être tenus en laisse et sont interdit de baignade.
L'accès à la Crainière est **STRICTEMENT INTERDIT**

Article 3 : Les promeneur déclarent dégager la totale responsabilité de la commune de CONCHY-LES-POTS en cas d'accident ou d'incident de toute nature qui seraient de leur fait ou de celui d'un membre quelconque de leur famille, qu'ils en soient auteurs ou victimes.

Article 4 : SONT STRICTEMENT INTERDITS :

- les Baignades
- Les baignades d'animaux domestiques
- La promenade en barque
- les jets de détritrus ou de pierres dans l'étang.

Article 5 : Les promeneurs s'obligent à entretenir et conserver les lieux en l'état de propreté, ils sont priés d'emporter leurs détritrus.

Article 6 : Afin d'éviter la prolifération des canards, poules d'eau, etc. il est interdit de distribuer de la nourriture.

Fait à CONCHY-LES-POTS , le 31/05/05

Yves LEMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Free offre un forfait bas débit gratuit aux oubliés du haut débit.

Free propose à tous ceux qui ne sont pas encore éligibles à l'ADSL de bénéficier automatiquement de l'ADSL. dès que cette technologie sera disponible dans leur quartier ou leur ville et leur offre, en attendant, 20 h de connexion Internet bas débit gratuites par mois (accès+communications Internet inclus)

Pour les intéressés voir les conditions en Mairie ou chez M. HARANG.

FOOTBALL



Le FC Conchy-Boulogne a terminé sa deuxième saison en milieu de tableau avec bien sur des regrets pour les points laissés ici ou là qui dans ce championnat serré nous auraient hissés dans les quatre premières places. Mais tout cela est de bonne augure pour la saison à venir et nous a encouragé à engager une deuxième équipe senior, l'objectif étant de faire monter l'équipe A lors de la prochaine saison.

Jean Paul HECQUET notre entraîneur a signé pour une saison supplémentaire ainsi que l'ensemble des joueurs ayant participé aux rencontres cette saison, ce qui permet d'attaquer celle à venir sur de bonnes bases.

Le recrutement de joueurs en provenance d'autres clubs est terminé, le nombre de mutation étant limité nous avons organisé une rencontre amical contre les vétérans de Ressons afin de confirmer le choix des recrues. Le F C Conchy-Boulogne a remporté cette rencontre 5-2 après avoir longtemps mené 5-0.

La création d'une équipe B nous oblige à posséder un nombre plus important de joueur, toute personne souhaitant nous rejoindre peut le faire en prenant contact auprès du président ou la secrétaire au 03 44 85 17 28, le prix de la licence cette année étant de 35 Euros.

La création de notre équipe B nous oblige à rechercher des sponsors nous permettant de boucler notre budget pour la saison à venir mais aussi des dirigeants afin d'aider les équipes dans l'organisation de leurs rencontres aussi bien à domicile qu'à l'extérieur. Le F C Conchy-Boulogne lance donc un appel aux personnes qui souhaiteraient prendre part à l'organisation de la vie du club. A ce sujet nous souhaitons remercier le venue de Monsieur Bernard Weppe qui a rejoint le club comme dirigeant.

Lors des rencontres à domicile nous avons toujours eu des félicitations pour la qualité de notre terrain, nous souhaitons remercier la mairie pour l'entretien de celui-ci ainsi que du terrain d'entraînement.

Les joueurs et les dirigeants du F C. Conchy-Boulogne se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Le Président
Vincent GARCON.